

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 10

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 10 Février 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD

OBJET

Domaine Départemental de Fontblanche. Avenant à la convention liant le Département à l'Université d'Aix-Marseille pour l'utilisation d'un dispositif expérimental en forêt de Fontblanche.

**Direction Générale Adjointe de l'Équipement du Territoire
DFEN - Service Gestion Administrative des Domaines Départementaux
16484**

PRESENTATION

Le Domaine Départemental de Fontblanche est propriété du Conseil Départemental depuis 1974.

Depuis 2005, l'Université d'Aix-Marseille, représentant la Fédération ECCOREV (INRA et associés), est autorisée à occuper le Domaine Départemental pour la mise en place d'un observatoire de recherches en écologie sur la forêt méditerranéenne en conditions naturelles. Cet observatoire abrite une placette expérimentale composée d'une tour (étude de la canopée), d'un local technique et d'instruments de mesures pour une superficie de 0,64 ha. Le terrain mis à disposition est clôturé afin d'éviter toute intrusion.

Les expériences menées dans cet observatoire consistent à : réaliser les bilans hydrique et carboné du peuplement forestier, étudier les variables déterminant la croissance et le développement des espèces, modéliser la croissance et le fonctionnement des arbres et enfin étudier la diversité phénotypique des populations.

OBJET DU RAPPORT

L'INRA, dans le cadre d'une nouvelle étude à mener sur le site, sollicite l'autorisation d'installer des sondes de mesure d'humidité ainsi que le raccordement en eau non potable de la parcelle, depuis le réseau public.

La convention du 4 novembre 2015 liant le Département à l'Université d'Aix-Marseille (signataire représentant la Fédération ECCOREV) dispose, en son article 5, que « toute nouvelle installation ou intervention sur les caractéristiques techniques du dispositif d'expérimentation devra faire l'objet...d'un avenant à la présente convention. »

Aussi, compte-tenu de la demande de l'INRA, un avenant, joint au présent rapport, propose d'ajouter à l'article 5 de la convention du 4 novembre 2015, le texte suivant :

Des sondes destinées à mesurer la ressource en eau en sol profond seront installées à l'intérieur du périmètre du dispositif expérimental par la Fédération ECCOREV.

Leur installation prévue au premier trimestre 2017 nécessitera le forage de trous d'environ 10 cm de diamètre sur une profondeur allant de 1 à 5 mètres.

A l'issue de l'expérimentation, le titulaire de la convention sera tenu de combler la totalité des forages effectués.

A la demande du titulaire de la convention, le Département fera procéder au premier trimestre 2017 à l'alimentation en eau non potable, depuis le réseau public, du dispositif expérimental.

Les coûts liés à l'abonnement et à la consommation du compteur d'eau seront pris en charge par la Fédération ECCOREV.

La Fédération ECCOREV est d'ores et déjà autorisée par le Département dans le cadre du présent avenant à mettre en place des canalisations afin d'acheminer l'eau non potable mise à disposition par le Département, sur le site expérimental situé dans la Forêt Départementale de Fontblanche.

Au terme de l'expérimentation, la Fédération ECCOREV fait sienne la démarche de résiliation de l'abonnement auprès du fournisseur, ainsi que des frais inhérents.

Ce rapport de principe ne comporte aucune incidence budgétaire.

PROPOSITION

Au vu des éléments précités, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le principe d'adoption d'un avenant à la convention liant le Département à l'Université d'Aix-Marseille pour l'utilisation d'un dispositif expérimental en forêt de Fontblanche.

En cas d'avis favorable de votre part, il conviendra :

- D'approuver le projet d'avenant à la convention d'utilisation d'un dispositif expérimental en forêt départementale de Fontblanche ;
- De m'autoriser à signer l'avenant, et tous actes afférents.

Au bénéfice de ces considérations, et sur proposition de Madame la Déléguée aux Domaines Départementaux, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL